



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**MISSION DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DE L'OUTRE-MER**

CENTRE DE DETENTION LE PORT

DSCDP/2018-02

DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURES POUR CERTAINS ACTES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le directeur,

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;
- Vu** le décret n°66-974 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;
- Vu** le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnels auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;
- Vu** le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration de décisions administratives individuelles ;
- Vu** les décrets 2008-1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;
- Vu** le décret 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;
- Vu** le décret 97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la Justice ;
- Vu** l'arrêté JUSE 97008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;
- Vu** l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion des personnels des services de l'administration pénitentiaire ;
- Vu** l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

**CENTRE DE DETENTION
9 7 8 2 3 LE PORT cedex
Téléphone 0262.42.72.12
Télécopie 0262.71.03.29**



Vu l'arrêté JUSE du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 30 décembre 2014, portant nomination de M. Patrice PUAUD, en qualité de Directeur fonctionnel des Services Pénitentiaires, Chef d'établissement du Centre de Détention Le Port à compter du 16 février 2015 ;

Vu l'arrêté de la directrice de l'administration pénitentiaire du 1^{er} octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Muriel GUEGAN, directrice interrégionale des services pénitentiaires, cheffe de la mission des services pénitentiaires d'outre mer à effet de signer, au nom de la garde des Sceaux, ministre de la Justice, l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous son autorité ;

Vu la décision du directeur interrégional des services pénitentiaires, chef de la mission des services pénitentiaires d'Outre Mer du 3 avril 2015 portant subdélégation de signature relatif à certains actes de gestion des ressources humaines ;

Article 1^{er}

Afin de procéder aux actes suivants, subdélégation est donné aux agents sous-nommés :

- Congés Annuels :

Mr Lionel GRAND, Directeur Adjoint

Mme Patricia NOGUERA, Directrice

Mme Dalila KHELIFI, Directrice

Mme Aurélie VAUBOURG, Attachée, responsable des services administratifs

Mme Florence ARRIGHI, Attachée, Responsable du Centre des Services Partagés

Mr Yves BOSSLER, Directeur Technique

Mr SAINT-AGNAN Johny, Lieutenant, Responsable du service Origine

Mme Huguette ELEONORE, Secrétaire Administratif, Responsable des Ressources Humaines

Mme Ingrid COLLINA, Secrétaire Administratif, Responsable du Greffe

Mr Ibrahima M'BODJ, Secrétaire Administratif, Responsable de l'Economat

Mr Thierry LE TENNIER, Secrétaire Administratif, Responsable des Traitements

Mme Céline LERAULT ZANOTTI, Adjointe Administrative, Responsable de la Régie des Comptes Nominatifs

- Autorisations d'absences pour raisons familiales, congé paternité, congé maternité :

Mr Lionel GRAND, Directeur Adjoint

Mme Patricia NOGUERA, Directrice

Mme Dalila KHELIFI, Directrice

Mme Aurélie VAUBOURG, Attachée, responsable des services administratifs

Mme Florence ARRIGHI, Attachée, Responsable du Centre des Services Partagés

Mr Yves BOSSLER, Directeur Technique

- Décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET :

Mr Lionel GRAND, Directeur Adjoint
Mme Patricia NOGUERA, Directrice
Mme Dalila KHELIFI, Directrice
Mme Aurélie VAUBOURG, Attachée, responsable des services administratifs
Mme Florence ARRIGHI, Attachée, Responsable du Centre des Services Partagés
Mr Yves BOSSLER, Directeur Technique

- Décisions de ½ traitement :

Mr Lionel GRAND, Directeur Adjoint
Mme Patricia NOGUERA, Directrice
Mme Dalila KHELIFI, Directrice
Mme Aurélie VAUBOURG, Attachée, responsable des services administratifs

- Retenues sur traitement pour service non fait ou mal fait :

Mr Lionel Grand, Directeur Adjoint
Mme Patricia NOGUERA, Directrice
Mme Dalila KHELIFI, Directrice

- Notations :

Mr Lionel GRAND, Directeur Adjoint
Mme Patricia NOGUERA, Directrice
Mme Dalila KHELIFI, Directrice
Mme Aurélie VAUBOURG, Attachée, responsable des services administratifs
Mme Florence ARRIGHI, Attachée, Responsable du Centre des Services Partagés
Mr Yves BOSSLER, Directeur Technique
Mr SAINT-AGNAN Johny, Lieutenant, Responsable du service Origine
Mr Frédéric MARCHE, Capitaine, Chef de Détention
Mr Christophe LAURENT, Commandant, Chef de Détention
Mme Huguette ELEONORE, Secrétaire Administratif, Responsable des Ressources Humaines
Mme Ingrid COLLINA, Secrétaire Administratif, Responsable du Greffe
Mr Ibrahima M'BODJ, Secrétaire Administratif, Responsable de l'Economat
Mr Thierry LE TENNIER, Secrétaire Administratif, Responsable des Traitements
Mme Céline LERAULT Zanotti, Adjointe Administrative, Responsable de la Régie des Comptes Nominatifs

- Autorisations d'absences syndicales :

Mr Lionel Grand, Directeur Adjoint
Mme Patricia NOGUERA, Directrice
Mme Dalila KHELIFI, Directrice

Article 2

Le Directeur du Centre de Détention du PORT est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Régional des Finances Publiques de la Réunion et aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Le Port, le 2 janvier 2019

Le chef d'établissement

Patrice PUAUD

